



Département du Maine-et-Loire

COMMUNE DU LION D'ANGERS

PLU

Déclaration de projet n°1

emportant mise en

compatibilité du PLU

Plan Local d'Urbanisme du Lion d'Angers

Extrait du Plan de zonage modifié

Elaboration N°1 du PLU approuvée le 5 octobre 2020

Déclaration de projet N°1 emportant mise en compatibilité

du PLU prescrite le 27 février 2025



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS

1 02 41 95 31 74 | contact@valleesduhautanjou.fr | www.valleesduhautanjou.fr

Vallees du Haut-Anjou

CCVIA

LUCIE

- 

Limites de zones
- 

1 Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- 

Eléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- 

Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- 

Haies bocagères, arbres remarquables protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- 

Parc à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- 

Bois protégés au titre des Espaces Boisés Classés (article L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- 

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 2ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- 

Zones de présomptions archéologiques
- 

Zones humides / Inventaire DM'Eau - 2010
- 

Prélocalisation des zones humides (DREAL)
- 

Bande affectée par le bruit (de 250 m : D775 et 100m : N162)
- 

Recul de l'urbanisation à respecter pour la D775 et la RN162 en application de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme
- 

Limite de la zone inondable (zone rouge, PPRI Oudon/Mayenne)
- 

Limite de la zone Bleue (PPRI Oudon/Mayenne)
- 

Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- 

Secteurs concernés par les périmètres de protection du captage d'eau de Chauvon (Périmètres immédiat, rapproché sensible et rapproché complémentaire)

- Création d'une zone 1AUM
- 

1AU
- 

1AUE
- 

1AUY
- 

1AUZ
- 

2AU
- 

2AUY
- 

A
- 

AY
- 

NAE
- 

NL
- 

NL1
- 

NP
- 

NS
- 

NT
- 

NTE
- 

UA
- 

UB
- 

UE
- 

UY

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Destinaire	Surface
ER N°1	Création d'espaces publics et de parcs de stationnement	Commune	8895,4 m²

